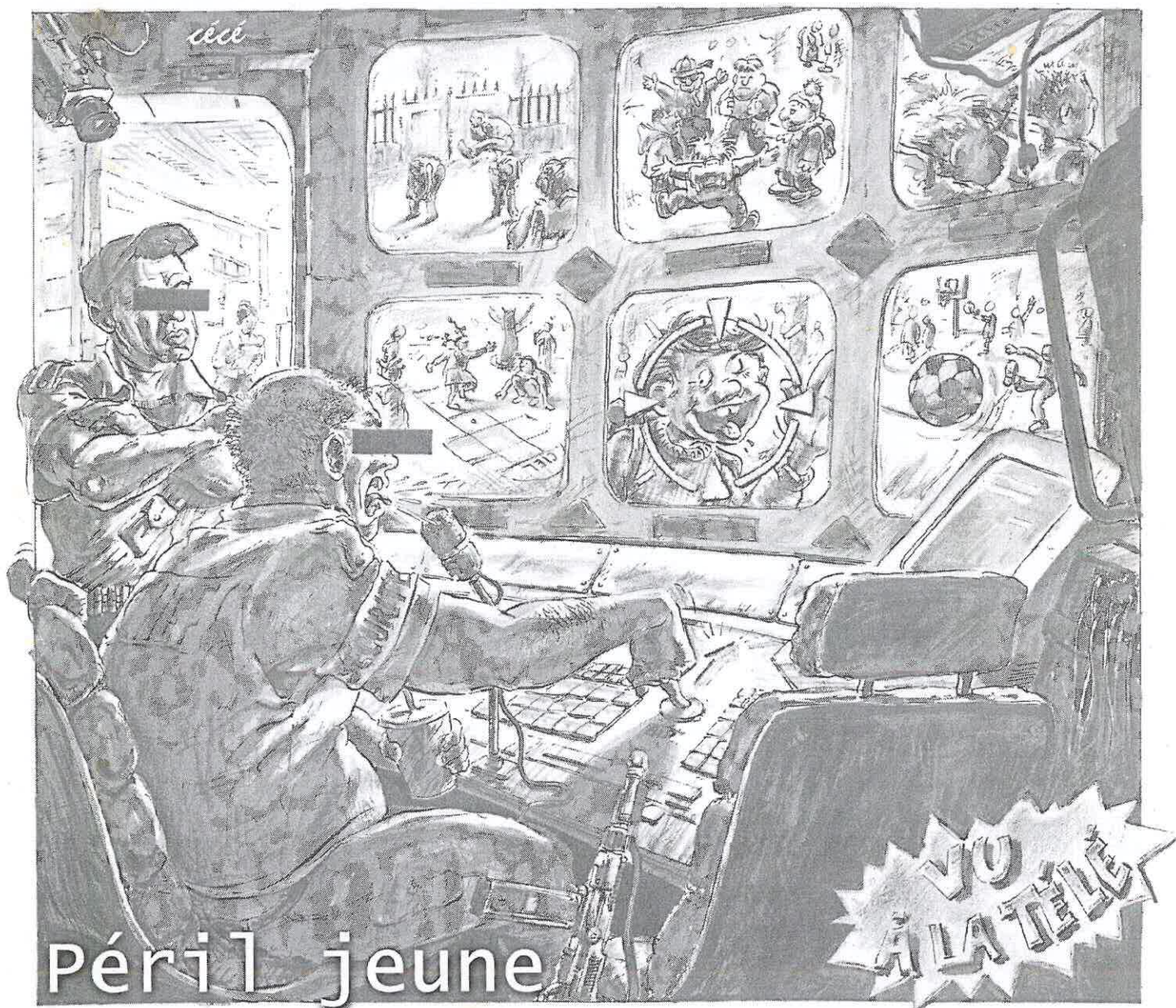


COMBAT SYNDICALISTE

Bimestriel de la Confédération Nationale du Travail
Section de l'Association Internationale des Travailleurs

La Lettre du C.D.E.S. - ISSN 1240-0009 CPPAP 72171 - Numéro 61 Mars-Avril 2000 - 10 francs



Péril jeune
ou péril sécuritaire ?

Reduction du temps de travail. Le salarié actionnaire.
Quick couac. Malaise à l'hôpital. Limousin, poubelle nucléaire ...

ADRESSES

La Lettre du C.D.E.S.,
bulletin du réseau
Le Combat Syndicaliste,
est le bimestriel de l'union régionale
Midi-Pyrénées de la CNT-AIT

Pour contacter le journal:

Le Combat Syndicaliste,
CNT-AIT
7, rue St-Rémésy
31000 Toulouse
Tél-Fax : 05 61 52 86 48

Abonnement un an :
Tarif normal : 50frs
Abonnement de soutien : 100frs ou plus
libellez vos chèques à :
CDES, CCP 3 087 21 H Toulouse

Pour contacter le secrétariat régional :

CNT-AIT, B.P. 158
82001 Montauban cedex

Autres adresses :

Secrétariat de l'Association Internationale
des Travailleurs :
AIT, apartado 4141, 18080 Grenade,
Espagne.
Fax : (958) 28 89 92

Bureau confédéral de la Confédération
Nationale du Travail :
CNT, B.P. 511,
64010 Pau Université

Réseau Le Combat Syndicaliste
Rédaction nationale
CNT-AIT c/o CESL 25014
Besançon cedex

"La Lettre du C.D.E.S."
ISSN 1240-0009 CPPAP 72171
Directeur J. Pastor
IMPSPE CNT.AIT

Le C.S. est rédigé, réalisé et imprimé à
titre militant par des adhérents
de la CNT, chômeurs ou salariés,
après leur journée de travail.

Féodal, ce temps est féodal

"Je pense que nous allons connaître une énorme gueule de bois", répondait Peter Drucker, universitaire américain et gourou du management, à un journaliste du *Monde* qui lui demandait ses impressions face à l'euphorie boursière actuelle.

Faut dire que ça s'engraisse à la table des capitalistes ! En 1999, la Bourse de Paris a progressé de 51 %, contre 24 % en 1998 ! Ça suinte le pognon de partout chez les riches. Ils se goinfrent, ils s'em-piffrent, ils se bouffent même entre eux, comme le montre la valse des fusions et rachats d'entreprises. Tout s'achète et tout se vend : ils se paient des services publics pour une bouchée de pain, un président de Conseil constitutionnel (Dumas) pour quelques millions et une danseuse bavarde (Devier-Joncourt) ou une Première ministre (Cresson) pour quelques strapontins ou copinages appointés, un cadre pour une poignée de stock-options et un salarié pour une misère d'actions. Chez Saint-Gobain, en dix ans, l'accroissement du pouvoir d'achat des salariés provient plus des gains dus à l'actionnariat-salarié et aux stock-options que des augmentations de salaires. Même les syndicats se servent dans la caisse, comme le révèle l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), qui dénonce le pillage des caisses de retraite par la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC réunies. C'est Byzance, c'est pognon à volonté. La classe dominante et ses laquais se croient au banquet des intouchables !

Et pendant que leurs patrons bâfrent; politiciens en laisse, journaliers en chasse et syndicalistes serviles nous servent la soupe, la soupe aux mensonges, la soupe à la peur. Mensonges sur les 35 heures et la création d'emplois, mensonges sur le coût des services publics, sur l'indépendance de la justice, sur l'état de misère ici comme ailleurs. Et la peur ! Cette arme de toujours. Peur de l'autre, du noir, du beige, du voisin, de son gosse (la violence à l'école n'est que le reflet de la violence de ce monde) ! Peur de perdre son maigre boulot, peur de bouffer des merdes industrielles, peur de respirer de l'ozone ou du nazi encravaté. Féodal ! Ce temps est féodal ! Les nobles et les marchands font ripaille au château tandis que les gueux n'ont droit qu'à courber l'échine en rêvant tous d'être des "golden salariés".

Pourtant, comme le dit Peter Drucker, ça ne peut pas continuer comme cela très longtemps : *"La concentration des capitaux devient terrifiante, la valeur productive des entreprises n'a plus rien à voir avec leur valeur spéculative... Le marché va devoir se repositionner"*. En d'autres termes, le brillant professeur a peur d'un crash financier d'envergure avec pour corollaire un vaste bordel général. On ne veut pas l'affoler davantage, ni troubler la digestion de ses employeurs, mais si le gourou du pognon lâchait sa calculatrice un instant et tournait le regard vers la rue, il découvrirait que chez les "gueux" aussi, ça sent le bordel, ça se fissure, ça s'effrite, ça gronde. Adossés aux murs gris d'ennui des barres d'immeubles, entassés dans des écoles aux allures de caserne, exploités dans des fast-food clinquants, des boîtes d'intérim ou des PME. esclavagistes, les jeunes apprennent la colère, le refus, la révolte. Dépêche-toi, mon gars ! Organisons-nous, fraternel(le)s, solidaires, sans chef, sans patron, sans leader. Car il n'est peut-être pas très loin le temps où le château de dollars et d'euros vacillera sous son propre poids, où la machine à pognon s'enrayera, où ils n'auront plus rien à nous vendre, ni biens de consommation, ni boniments de soumission. Alors, nous n'aurons plus peur de rien, nous prendrons tout... et nous déclarerons le profit illégal.

F. Lattecoère

Très *tendance mode* jusqu'à ces tout derniers mois dans les milieux politiquement branchés, la RTT (réduction du temps de travail) commence à se heurter dans son application à une certaine résistance ouvrière : les travailleurs découvrent, hélas un peu tard, que ce que leurs gentils syndicats leur présentaient comme le progrès social du nouveau millénaire est en fait un grand bond en arrière de plus d'un demi-siècle.

Comment le pouvoir a-t-il réussi à faire croire, pendant plus de dix ans, que la réforme qu'il préparait à seule fin de dynamiser les profits des actionnaires pouvait constituer un progrès pour les salariés ? Il est nécessaire de se poser la question, de se rafraîchir la mémoire, du moins si l'on ne veut pas que la liste des capitulations sociales continue de s'allonger.

L'“ALTERNATIVE”, OU ÉNIÈME VERSION DU RÉFORMISME

L'étude de la presse de ces dix dernières années montre que pratiquement tous les milieux dits de gauche et même libertaires ont repris et popularisé l'idée selon laquelle la RTT permettrait le partage du travail.

Dès le début des années 90, les médias ont relayé cette analyse, portée par des sociologues dont certains se proclamaient, comme Liepetz, *“spécialistes en partage du travail”*. Par exemple, en 1991, Alain Bihr se fendait d'un bouquin présentant la RTT massive comme une alternative sociale susceptible de faire évoluer le système. Ce livre, dont le sous titre, *“Du grand soir à l'alternative”*, est tout un programme, constitue une énième version des théories réformistes et vise à faire passer pour rétrograde toute volonté révolutionnaire.

La nouvelle situation internationale aidant (c'est l'époque de la chute des dictatures d'inspiration marxiste-léniniste en Europe), les politiciens, à la recherche d'un habillage politiquement correct pour doper les bénéfices des entreprises, reprennent à leur compte le discours sur la réduction du temps de travail et mettent en chantier une série de projets et de lois. Dès lors, on ne comp-

te plus les cameramen et les plumitifs qui se précipitent autour de ceux qui, dans un mouvement social savamment manipulé, brandissent la RTT comme revendication. Revendication qui, il faut le souligner au passage, n'a jamais été reprise par la grande masse des salariés. Mais cela n'empêche pas les chefs syndicalistes avides de reconnaissance de se bousculer pour monter dans le petit train médiatique de la poudre de perlimpinpin.

ÉTOUFFER LES CRITIQUES

La déferlante médiatique de la RTT a englouti presque tout sur son passage, même des groupes, dont, malgré tout, on pouvait attendre un minimum de sens critique. Ainsi, en janvier 1994, pour ne pas être en reste, les Vignoles¹ diffusent leur plateforme. Leur principale revendication, celle que l'on trouve en numéro un, est, comme de bien entendu, *“la réduction du temps de travail à 30 heures par semaine sans perte de salaire”*... Le reste est du même tonneau.

Pour le pouvoir, ce soutien, quoique sans incidence réelle, est du pain béni : il lui apporte une caution idéologique supplémentaire, “libertaire”. Notons que cette revendication RTTiste n'est pas une erreur passagère : cinq ans après (exactement le 31 mars 1999) le délégué des Vignoles trouvait tout naturel de signer l'accord sur la RTT chez ONET-Métro. Mal lui en prit, cependant : les ouvriers, très en colère, dès qu'ils eurent mesuré les conséquences, se mirent en grève pour rejeter massivement cet accord² !

Au contraire, dans la CNT-AIT, des voix critiques s'élevaient dès 1991 contre cette réforme dont la conséquence, évidente pour nous,

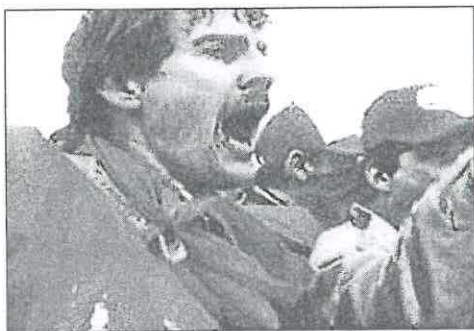
était une augmentation de l'exploitation. Notre presse commençait dès lors la publication d'une longue série d'articles pour dénoncer la théorie de la RTT comme outil du partage du travail : *“Pour être révolutionnaire, il faudrait que cette notion (de partage du travail) remette en cause les fondements de l'économie capitaliste. Or le but de cette économie est de produire et de se reproduire quel que soit le moyen. Ce n'est pas pour rien que des libéraux envisagent eux aussi ce partage pour sortir de l'impasse où est le système...”*³

La collusion d'un discours pseudoprogressiste avec des mesures gouvernementales anti-ouvrières (de droite ou de gauche) était elle aussi dénoncée, par exemple dans l'article intitulé *“RTT : discours et réalité”*⁴ (1993).

Nos voix, manifestement discordantes dans un chœur très consensuel, n'ont pas pu se faire entendre au moment où la manipulation se mettait en place au-delà d'un cercle réduit. On reconnaît là la puissance des médias, la sélection qu'ils opèrent dans les informations et la mauvaise foi de nos interlocuteurs, qui se contentaient de rétorquer à nos critiques : *“Vous ne faites pas du syndicalisme.”*

LES SYNDICALISTES MAGINOT⁵

A entendre ces “véritables syndicalistes”, on est en droit de se demander d'ailleurs si, en France, “faire du syndicalisme” ne consiste pas à être systématiquement en retard d'une bataille ! Ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'avec la RTT nos brillants véritables syndicalistes de tout poil ont fait perdre à la classe ouvrière une sacrée bataille. D'une part, la RTT a permis au patronat de diminuer le coût du travail, de l'autre, elle lui apporte des avantages importants, dont celui de remplacer la flexibilité externe, le chômage et la précarité par la flexibilité interne. Pour souligner l'importance de ce dernier point, rappelons simplement



le cas de l'industrie aéronautique américaine. Au milieu des années 90, pour faire face à une forte croissance de la demande, elle a essayé de réembaucher les employés qualifiés qu'elle avait précédemment licenciés. Mais cela s'étant révélé beaucoup plus lent que prévu, les aviateurs Américains ont perdu de juteux contrats. Avec l'annualisation du temps de travail, cela ne risque plus de se produire, car le patronat gardera sous la main, en permanence et pour pas cher, une main-d'œuvre disponible. Main-d'œuvre si peu payée qu'après le franc et l'euro une sorte de nouvelle monnaie fait son apparition pour certains : le temps libre, ce temps libre dit de récupération avec lequel on paye ce qu'autrefois on payait en heures supplémentaires.

Quand ils s'apercevront de l'incidence sur leur pouvoir d'achat de tous ces nouveaux accords de RTT, les travailleurs auront deux solutions : chercher un deuxième emploi pour pouvoir survivre (et travailler 10 ou 12 heures par jour; jolie réduction !) ou organiser collectivement une véritable protestation.

Mais sur quelle base ? C'est ici qu'il faudra ce souvenir de ce que nous venons d'écrire, pour ne pas tomber dans le même panneau. Car les syndicalistes Maginot et leurs alliés gauchistes ont déjà leur plan de bataille, ... une bataille perdue d'avance pour les ouvriers s'ils suivent ce plan, celui de "la R.T.T sans perte de salaire", qui signifie une simple augmentation de la rémunération horaire du travail.

Dix ans, c'est à peu près le temps qu'il a fallu à nos chères têtes pensantes de gauche et d'extrême

C'EST REPARTI POUR DIX ANS ?

gauche pour qu'elles "découvrent", avec l'indignation qui convient, que Michelin licencierait pour augmenter ses profits et sa productivité !

Pour notre part, nous ne sommes pas des experts patentés de l'économie. Pourtant, dès 1992 on pouvait lire dans la presse de la CNT-AIT; à propos justement de Bibendum :

"Chez Michelin, les milliers de licenciements survenus ces dernières années ont permis, grâce aux économies réalisées, de créer de nouvelles chaînes de fabrication intégrée. C'est le principe de zéro main-d'œuvre qui se réalise... Si les ex-salariés de Michelin se demandent ce qu'ils vont devenir; les gros actionnaires, eux, se frottent les mains³." C'était... il y a huit ans ! Ainsi, ce que "découvrent" en l'an 2000 les spécialistes et les syndicalistes responsables est ce que n'importe qui pouvait deviner, avec un peu de jugeote, il y a belle lurette.

Pour les experts en ceci et en cela, pour les chefs syndicaux, ce genre de découverte n'est destiné qu'à amuser la galerie et à faire trébucher notre mémoire. Notre mémoire qui sait, par exemple, que l'inflation est la réponse de choix du système à toute revendication portant sur les salaires !

Il est clair que, si l'on ne donne comme perspective que l'augmentation du prix de l'heure de travail (c'est le cas de la revendication des 30 ou 35 heures payées³⁹), il faudra, pour y arriver, un long temps d'organisation et de luttes, et, de toutes façons, le système récupérera ce qu'il aura lâché d'une main grâce à l'augmentation des prix. Déjà, on parle de tensions sur les salaires et sur les taux d'intérêt.

Tout cela est évident, mais, si nous laissons se reproduire les salades auxquelles nous venons d'assister avec la RTT, il faudra le temps d'une nouvelle génération d'"experts" pour s'en rendre compte ! Ce sera autant de temps de gagné pour le capitalisme, qui aura ainsi tout loisir de réorganiser le travail et l'exploitation sur une autre musique.

NOS PERSPECTIVES : VIVEMENT LE GRAND SOIR

Il est temps de cesser de courir après des mirages tel celui d'une RTT ou d'une augmentation des salaires qui, en modifiant nos vies, feraient "progresser le capitalisme". Tant que celui-ci existera, nous n'existerons pas, nos vies seront soumises à son arbitraire. Si le regroupement de tous les exploités est nécessaire pour organiser la résistance, celle-ci ne peut pas considérer comme horizon la simple modification quantitative du rapport de production. Chacun de ces groupements doit de plus s'auto-organiser, se considérer comme un germe futur du communisme libertaire. En s'unissant, en se fédérant dans cette perspective, ces forces ne poseront plus le problème en termes de moyens qu'il faut demander à l'Etat ou aux patrons, par le biais d'élus X ou Y, mais en termes de moyens qu'elles se seront donnés.

Elles réaliseront, en se développant, les conditions de la suppression du mode actuel de développement fondé sur l'enrichissement d'une minorité par l'exploitation des êtres humains. En matière d'organisation du travail, cette finalité se caractérise par l'abolition du salariat, c'est-à-dire l'abolition de la soumission des travailleurs à l'arbitraire patronal et financier.

Inaki Igaropen

1. Le groupe des Vignoles utilise le sigle CNT et parfois même AIT sans appartenir ni à l'une ni à l'autre, ce qui constitue une usurpation.

2. *Le Monde* du 14/12/99.

3. Décembre 1992, *La Lettre du CDES*, n° 22.

4. Mars 1993, *La Lettre du CDES*.

5. Maginot : ministre français de la Guerre dans les années 30. Inspiré par la guerre de tranchées de 14-18, il fit construire une ligne de fortifications qui prit son nom. Les Allemands n'eurent qu'à se donner la peine de contourner ce très coûteux gadget pour gagner la guerre. Maginot et tant d'autres chefs militaires ont ceci de commun avec nos chefs syndicalistes qu'ils ne sont jamais les victimes de leurs erreurs ou trahisons. Au contraire, cela leur profite.

Tandis que syndicats, gouvernement et patronat jouent les illusionnistes avec la mascarade des négociations sur la RTT (réduction du temps de travail, voir article sur les 35 heures), une nouvelle étape de l'aliénation du consommateur-salarié est déjà en route. Elle s'appelle "salarié actionnaire". Un dossier de la revue *L'Expansion*, bimensuel de l'apprenti capitaliste, présente sans pudeur les avantages pour les chefs d'entreprise et les politiques (syndicats inclus) à faire du salarié un actionnaire de l'entreprise.

L'idée est tellement simple que de Gaulle y avait déjà pensé en 1948 et l'avait baptisée en 1967 la "participation". Le principe est le suivant : l'entreprise qui décide une augmentation de capital en réserve une partie pour les salariés. Ces derniers, s'ils le souhaitent et s'ils ont l'argent nécessaire, pourront acheter des actions à des prix inférieurs à ceux du cours normal (ce qui est différent des stock-options, qui sont des actions réservées aux cadres et qui sont carrément offertes par gros paquets). Les actions achetées par le salarié seront bloquées pendant trois ou cinq ans avant que celui-ci ne puisse les revendre au prix du marché du moment. Si l'entreprise fait des bénéfices ou intéresse les spéculateurs, le cours de l'action aura grimpé durant ces années. Si l'entreprise se casse la figure, le prix de l'action aura chuté et le salarié actionnaire se retrouvera sans salaire et sans économies, chômeur. C'est quand même terrible : les patrons se paient leur usine à profits avec l'argent de leur propres salariés.

C'est terrible, mais ça marche, et ça risque de marcher davantage encore. Car, hormis le salarié, tout le monde dans l'entreprise a quelque chose à gagner dans cette affaire. Le patron, lui, trouve là bon nombre d'avantages. Et avant tout de l'argent à peu de frais sans aucune contrainte. Car le salarié actionnaire

n'ayant la plupart du temps pas de droit de vote au conseil d'administration ou de façon très minoritaire (voir encadré), il n'a aucun pouvoir de décision sur les orientations prises par les dirigeants de l'entreprise. Le patron y trouve en plus une bonne façon de diviser ses employés : il y a les employés "fidèles et courageux", qui ont des actions, et les autres. Et surtout, voilà une manière bien sournoise d'aliéner l'employé à sa boîte. Soucieux de voir ses économies s'accroître, le salarié est prêt à tout pour que l'entreprise fasse des bénéfices. Rien de tel pour calmer les ardeurs revendicatives.

Quant aux syndicats, ils voient dans le rôle de "gérants de portefeuilles d'actions pour prolétaires" un bon moyen de se refaire une légitimité depuis longtemps perdue et surtout un bon moyen d'avoir enfin les moyens. Au Canada, par exemple, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), le syndicat le plus puissant de la province, a mis sur pied un fonds de solidarité (fonds d'épargne salariale et fonds de capital-risque) représentant 14 milliards de francs répartis dans le capital de 1 400 entreprises. Et lorsque des salariés syndiqués au FTQ viennent demander que le fonds de solidarité les aide, ils s'entendent répondre : *"Nous ne sommes pas une œuvre de charité, et nous n'investirons qu'après appréciation de la viabilité économique et financière du projet."* C'est pas le banquier qui dit cela, ce n'est pas le patron, c'est le délégué syndical de la FTQ. En France, à l'exception de FO, tout le monde est partant. C. Aguiton, le suce-micro de chez SUD-PTT déclare qu'il *"n'est pas contre, à condition que cela reste un revenu d'appoint"*. Et un certain Jean-Marie Villoing, coordonnateur CFDT chez Rhône-Poulenc, pense sans rire que *"le salarié actionnaire défendra toujours en priorité l'emploi"*. Comme la CFDT, mon pote ?

État actuel de l'actionariat salarié : le hit-parade des salariés "pigeonnés"

Sur les 40 entreprises hexagonales entrant dans le CAC 40 (indice des cotations boursières), 37 ont des salariés actionnaires. La part de capital ainsi "détenue" par les salariés varie de 0,03 (société LVMH, prince des produits de luxe) à 9,3 % (Société Générale), avec une moyenne de 2,4 %.

40 % des salariés de ces entreprises détiennent des actions de leur boîte, et cela représente quand même 157 milliards de francs.

Quant à la part de droit de vote détenue par les salariés actionnaires au conseil d'administration de leur entreprise, elle est le plus souvent nulle ou dérisoire. Sur les 37 entreprises en question, seules 10 d'entre elles leur "offrent" également des droits de vote : de 1,8 % chez Casino jusqu'à 12,4 % à la Société Générale.

Et lorsque les salariés ont des parts de vote, on se charge d'encadrer tout cela. Ainsi chez Bouygues, où les salariés croient détenir 8 % du capital et 12 % des actions, la gestion des fonds investis en actions maison est assurée par un conseil de surveillance constitué à parité de membres nommés par le comité d'entreprise et de représentants de la direction. Quant au directeur de ce conseil, il a été choisi d'un commun accord entre la direction et les représentants des salariés.

Comme le précise le journaliste de *L'Expansion* : *"Généralement, le mode de représentation du salarié actionnaire dans l'entreprise est très éloigné de la démocratie sociale et du fonctionnement normal des marchés."*

Le 12 décembre dernier, la Fédération Locale de Madrid des syndicats de la CNT - AIT organisait une manifestation contre la précarité et les accidents du travail. "les patrons comptent la monnaie, et nous ... les morts". Avec l'explosion de la spéculation sur la construction, les accidents du travail ne risquent pas de diminuer dans les temps à venir, au contraire.

Cette manifestation était un des temps fort de la campagne que mène actuellement la fédération madrilène contre les responsables de cette situation, à savoir les patrons (seulement préoccupés de gagner de l'argent facilement, c'est à dire sans se soucier des mesures de sécurité ou d'hygiène de "leurs" travailleurs), mais aussi le gouvernement, coupable en bonne partie du fait que dans cette "Espagne où tout va bien" la loi sur l'hygiène et la santé au travail ne vaut pas plus que du papier toilette.

Cette manif a débuté à la Glorieta de Atocha, où plus de 1000 personnes reprenaient en cœur des slogans tels que "accident du travail, terrorisme patronal", "pas d'attaque patronale sans réponse syndicale" ou encore "ouvriers licenciés, patron au gibet"... L'ambiance dans le cortège témoignait de l'attitude d'opposition frontale de notre syndicat devant des faits graves, pour lesquels on n'observe aucune préoccupation de la part du monde du travail ni de la société en général.

La manifestation s'est terminée par un meeting sur la place centrale de la Puerta del Sol. Y ont participé les membres du Syndicat de la Construction CNT ainsi que le Secrétaire Général. Étaient également présents des militants d'autres organisations telles que "Solidaridad Obrera" ou encore l'Assemblée des Chômeurs Pablo Nerruda de Vallekas.

La CNT ne va pas arrêter son action avec cette journée. Le Syndicat de la Construction va continuer son travail de propagande et de dénonciation, car l'action contre la précarité et les accidents du travail est une action de tous les jours, aussi bien sur les lieux de travail que dans la rue.



Secrétariat à la Presse et à la Communication de la Fédération Locale de Madrid (CNT - AIT).

Mexique

Répression contre les grèves étudiantes.

Depuis le 20 avril 1999, les étudiants de Mexico en général et ceux de l'UNAM (Université Nationale Autonome de Mexico) sont en grève pour la défense de l'éducation publique et gratuite au Mexique, menacée par la privatisation ordonnée par la Banque Mondiale dans un "mémoire" adressé au gouvernement mexicain. Depuis cette lutte n'a pas cessée, les étudiants mexicains exigeant notamment la gratuité de l'éducation, la séparation de l'UNAM et du CENEVAL (entreprise privée qui organise les examens d'entrée et de fin d'étude), l'annulation des mesures de répression à l'encontre des participants au mouvement étudiant...

Le dimanche 6 février, des milliers de policiers et de militaires ont violé l'autonomie universitaire et occupé la cité et des locaux universitaires. Au cours de cette opération, plus de 1000 grévistes ont été arrêtés et transférés dans diverses prisons de la ville. Le jour même et les jours suivants, parents d'élèves, étudiants et salariés ont manifesté dans tout le pays contre la répression.

D'après les communiqués du Conseil Général de Grève de l'UNAM.

Allemagne

Un local de la FAU envahi et perquisitionné par des unités de la police.

Le matin du 29.12.1999 vers 11 heures, le local syndical de la FAU à Brême a été envahi ainsi qu'un appartement privé situé dans la même maison par d'impressionnantes forces de police, .

Auparavant, il y avait eu une longue surveillance de la part de policiers en civil. L'intervention s'est faite par 4 fonctionnaires de la police criminelle, plusieurs fonctionnaires en civil, 4 gendarmes en uniforme, ainsi que 10 à 15 policiers en tenue de combat, casqués et armés.

Un fonctionnaire de police a perquisitionné avec violence. La police donna comme explication qu'elle était à la recherche de Christian H., insoumis au service militaire. Celui-ci aurait été vu dans l'appartement lui aussi perquisitionné. Le mandat de perquisition mentionnait également le local de la FAU. C'est depuis mars 1999, la sixième fois que des policiers ou des gendarmes pénètrent dans notre local sous prétexte d'une chasse à l'homme à l'encontre de Christian H. Par ce biais, il s'agit d'intimider les militants de la FAU et de mettre fin à leurs activités.

D'après un communiqué de presse de la Freie Arbeiter Union (AIT) de Brême.

Connaissez-vous Gilberte ? Moi si, elle est manager chez Quick Matabiau, et elle n'est pas contente. Elle nous l'a dit un dimanche matin sur l'une de nos tables de presse. Elle avait un tract de la CNT-AIT (Syndicat Interco Toulouse) dans la main. Ce tract, qui circule dans les Quick de Toulouse, était écrit par des ex-équipières de Quick et parlait justement de "son" Quick et de "ses" employés, à Gilberte.

Visite de Quick à la Cnt-Ait

"Ah ! vous tombez bien, ce tract qui circule sur 'mon' Quick, c'est que du pas vrai, et ces équipières qui se disent harcelées, c'est qui, hein ? Et puis je vais porter plainte, vous connaissez la propriété intellectuelle? (Elle est énervée, là...) "Mes" employés, ils sont contents de travailler, on leur donne même des parts de FCP ! Et les maïs, vous avez fait les maïs ? (C'est dur d'en placer une...) Et savez-vous que je vais embaucher un travailleur handicapé ? Mes équipiers, ils sont heureux, ils sont pas d'accord avec vous... Il n'y a pas de licenciements, c'est pas comme à Quick X, où le turn-over est énorme. Alors c'est qui, celles qui ont écrit ce tract ? Et vous, la CNT, pourquoi vous faites rien contre McDo?"

Autant de questions qui en disent long sur l'état d'esprit des détenteurs d'un petit pouvoir au sein d'une entreprise... Un sentiment de propriété, surtout : les hommes et les femmes sont identifiés comme une sorte de propriété. Ils sont infantilisés, ce sont des "étudiants" qui sont forcément reconnaissants, car bien contents de trouver ce job qu'on leur "donne" plutôt que de faire les maïs.

Dialectique paternaliste, les employés sont des enfants que l'on surveille et punit. Le fameux "client mystère", aussi subtil que le "contrô-

le surprise" des collègues en est un exemple. La légitimité de cette propriété est issue de la haute idée que les petits chefs se font d'eux-mêmes.

Car ces petits dirigeants se considèrent intelligents. Les citer, c'est non pas illustrer nos dires, mais leur piquer des idées originales du style "si des sanctions doivent être prises, elles le seront". De plus, ils se considèrent comme de bonnes personnes : ils trouvent un travail pour les jeunes, ils embauchent un handicapé, ils ne licencient pas ou seulement s'ils sont forcés, parce qu'un méchant équipier a mordu un client.

Et puis d'ailleurs, si on n'est pas content c'est pire ailleurs, il y a des noms de concurrents que l'on nous donne, c'est tout juste si tel manager ne viendrait pas avec nous boycotter un fast-food différent du sien !

Alors pourquoi est-ce que nous connaissons tant de filles qui ne sont pas restées chez Quick ?

Utilisation du mois d'essai, pressions et harcèlements exercés sur elles par une hiérarchie omniprésente sont les réalités que Gilberte ne vante pas au chaland.

Mais bon, Gilberte est ouverte à la discussion, elle nous invite à 15 heures pour une visite guidée dans son Quick à elle.

Je lui réponds que, personnellement, le dimanche, à 15 heures, je fais la sieste en lisant *Le Combat Syndicaliste*. Gilberte devrait essayer aussi, mais avec une autre presse, cela lui ferait du bien pour ses nerfs.

Comme à la C.N.T on a la bonne habitude de se relayer, j'ai pu dormir tranquille. Je savais que plus de copains que ce qu'elle attendait passeraient la voir et répondraient à l'invitation de Gilberte.

Visite de la Cnt-Ait à Quick

Dimanche 23 janvier, à 17 h on s'était donc promis de rendre la monnaie de leur pièce aux managers du Quick de la gare de Toulouse-Matabiau pour leur attitude de harcè-



lement contre les employés. Auparavant, 3 000 tracts avaient été distribués pour information sur nos tables de presse.

A l'heure dite, malgré le froid et la grippe, nous nous sommes retrouvés à une quarantaine de copains ; quelques-uns étaient venus de Saint-Gaudens et de Montauban, rejoints par quelques Jeunes Libertaires, des gens du CEPA et des sympathisants.

Aussitôt, un petit groupe rentre dans le Quick pour distribuer des tracts, un autre groupe dispose des panneaux contre les arbres, d'autres distribuent dans la gare et dans les rues qui y mènent. La décoration et l'animation, de l'avis des passants, sont très réussies.

La manager voulait nous faire visiter les installations et discuter en sa présence avec les employés. Mais, dans ces conditions, cela ne nous intéresse pas. Alors c'est elle qui sort nous voir dehors, elle est furieuse. Parfait.

Pour nous distraire nous allons par petits groupes visiter un employé de Quick, qui lui aussi est sorti en grand uniforme pour nous expliquer qu'il travaille dans un paradis pour se payer ses disques compacts. Pour ce curieux étudiant, Quick est la cerise sur le gâteau d'une vie d'abondance. Ce gars-là est mûr pour faire carrière dans un syndicat.

18 heures, il est l'heure de repartir, des vigiles décrochent les panneaux sur les arbres ; ça nous évite de la fatigue et ça fait rigoler tout le monde. Nous reprenons nos panneaux dans un grand sac poubelle : ils pourraient bien resservir si besoin est.

Paul, Sophie, Dédé, Jef, Mimi,
Solange et les autres.

A plusieurs reprises, nous avons informé nos lecteurs de la lutte des vacataires de la mairie de Blagnac. Voici quelques nouvelles du front.

La pression monte. Des bruits de couloir partent dans tous les sens, tout et n'importe quoi, surtout la colère de leur révolte étouffée. Des menaces veulent casser leur détermination.

Des élus et des chefs de service cherchent à briser la lutte. *"Rentrez chez vous, mangez votre pain sec encore et encore et bouclez-la. Sinon, votre contrat ne sera plus renouvelé ou on vous baissera les heures."* Certains leur font la gueule, elles dérangent trop, accusées de faire de la "propagande" pendant leur travail. C'est surtout leur grande précarité qui est ignorée.

Mais leur combat est légitime et tient bon, malgré les refus de réponses et de rendez-vous collectifs. C'est tellement moins dérangent pour les autorités de recevoir les "syndicats" !

Là, cette lutte est bien celle des vacataires de l'animation, et elles ne veulent pas être manipulées. Toutes leurs décisions sont prises collective-

ment en assemblée générale. Les syndicats présents (CNT, CMB) ont le souci permanent de n'être en aucun cas directs, mais de soutenir les décisions communes pour les confirmer. Lutte à la base, avec des moyens décidés et mis en place par la base, c'est une lutte exemplaire !

Le "coupe-feu" des élus de 700 000 F répartis entre tous les vacataires de l'animation par augmentation des taux horaires apparaît dès lors comme une victoire consécutive à la lutte, principalement des animatrices vacataires ; les plus précaires peuvent ainsi espérer dans les 300 F de plus par mois. Et c'est grâce au coup de gueule, sinon pourquoi, hein ?!

Grâce aux animatrices vacataires, encore, le dossier de titularisation, outre la précarisation, est à l'ordre du jour. S'il n'y avait pas eu de mouvement de lutte, rien n'aurait bougé.

Ainsi, la section CNT-AIT de Blagnac, celles de Toulouse et environs, assurent tout leur soutien aux actions à mener en accord avec les vacataires.

(Extrait de *L'Intelligence de la lutte*, bulletin de la CNT-AIT - Blagnac)

Mirail : 5 postes d'instits supprimés, 114 postes de flics implantés.

L'inspecteur d'académie veut supprimer cinq postes d'instituteurs dans les écoles du Grand Mirail, alors que les besoins éducatifs sont énormes dans nos quartiers. Il n'y a pas d'argent pour éduquer nos enfants, mais il y en a pour les matraquer : 114 postes de flics ont été créés ou redéployés sur le Mirail. Ce scandale en dit plus long sur le gouvernement (de gauche !!!) que tous les beaux discours.

NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LES ÉCOLES DU QUARTIER !

En avant la musique

Le samedi 19 février, les Jeunes Libertaires de Toulouse ont organisé un concert dans le but de faire connaître les idées libertaires, de rencontrer des sympathisants et de discuter dans un cadre agréable. Quatre groupes avaient répondu présent à l'invitation. Il s'agit de MELANG TOXIC (rap, Jolimont), SPACE YAOURT (reggae), ANARKOTIK (punk/hardcore) et RENE BINAME (rock alternatif, Belgique). La volonté des organisateurs était de mélanger les genres et les amateurs de ces musiques, qui n'ont pas l'occasion de se rencontrer d'habitude. Cet état d'esprit fut très bien perçu, puisque près de 300 personnes ont fait le déplacement pour faire la fête ensemble et débattre. L'entrée était à prix libre (pour couvrir les frais de déplacement et de sono) et permettait de rompre avec la tradition des prix fixes, qui laissent sur le carreau bon nombre d'entre nous.

Merci à tous ceux qui sont venus soutenir les Jeunes Libertaires, aux groupes qui ont joué gratuitement (et qui n'ont pas fait que ça, puisque l'on a préparé ensemble le concert), au Comté, qui nous a accueillis. Tout le monde a fait en sorte que cette soirée reste un bon souvenir et une petite réussite.

CQFD



HISTORIQUE

La Poste a signé, le 17 février 1999, un "accord cadre" avec la CFDT, FO, la CFTC et la CGC. Cet accord national s'applique progressivement au niveau local sur une période qui se poursuit actuellement. Ne pas attaquer les centres et les bureaux en même temps permet d'échapper à une riposte d'envergure. Notre section s'est, dès le début, opposée à cette loi de gauche qui se situe dans le prolongement de la loi de Robien et tente de balayer, à La Poste, les services et avantages acquis au cours de nombreuses luttes.

Tactique de La Poste et riposte : pour court-circuiter toute opposition collective, La Poste met en place des entretiens individuels où chacun est invité à faire part de ses désirs personnels. Notre section a sorti un tract en appelant à boycotter ces entretiens. Seules une quinzaine de personnes, dont une dizaine de contractuels, dans les services de production, s'y rendront.

Pour diviser les syndicats, La Poste les convoque séparément à des réunions bilatérales à chaque étape du projet. Notre section dénonce cette division, l'opacité qui en découle et annonce qu'elle ne participera pas à ces réunions. La section CGT finira par nous suivre, localement seulement. Dans les réunions du personnel avec la direction locale, le scepticisme et l'esprit revendicatif obligeront la boîte à se dévoiler et à retrouver pratiquement tous les agents contre son projet.

Assemblées générales souveraines, les AG vont se succéder. Notre section y dénoncera l'illusion d'une loi sociale, la surenchère CGT, SUD ("moins quatre heures pour tous") et défendra les horaires, brigades traditionnelles pour tous, acquis des luttes, l'arrêt de tout recrutement de contractuels et l'obtention d'un temps complet pour ceux en place. Le minimum mais l'essentiel, comme nous le disions. Ce sont nos revendications qui seront retenues par l'ensemble du personnel.

PROVOCATION

Le 9 décembre, alors que le personnel, réuni en AG, demande à la

direction du centre des explications sur son projet, celle-ci tente de précipiter les choses en menaçant de sanctions les contractuels. Cela nous conduit à ne pas reprendre le travail ce jour-là, mais l'AG de nuit reprécisera bien que *"le personnel ne se fera pas dicter ses actions par La Poste"*.

A noter que le secrétaire départemental de la CGT, présent à l'AG de 17 heures, avait incité à la poursuite de la grève malgré nos informations sur le départ du trafic du bureau et la mise en place d'un centre de tri parallèle. A noter aussi que notre rapidité d'intervention et notre souci de rendre les AG décisionnelles permettront de rédiger un communiqué du personnel à la presse pour rétablir la vérité sur cette provocation. Malheureusement, les journaux n'aiment pas trop ces initiatives autonomes et le communiqué ne paraîtra pas.

Moyens d'action : un préavis de grève, que nous suivrons ou pas, selon les opportunités, sera déposé chaque semaine par la CGT, couvrant trois nuits et un jour fixe. N'étant pas reconnu représentatif, notre syndicat ne peut déposer de préavis, mais sera présent, avec des non-syndiqués, à toutes les négociations. Le mandat étant clairement défini par la plateforme revendicative, nous n'avons, au cours de cette dizaine de réunions, aucun désaccord avec les délégués cégétistes. Des comptes-rendus ont lieu après chaque négociation, et cela dans les quatre brigades de jour et de nuit. La direction autorise cinq minutes pour ces AG. Elles se font très souvent avec la CGT, mais parfois sans elle.

BILAN PROVISOIRE

La démocratie directe avec ses assemblées générales de discussion et de décision est, sur le CTC d'Amiens, un principe majoritairement revendiqué et essentiel pour que tout mouvement existe. Après plus de deux mois de lutte, la grève, suivie de 30 à 60 % la nuit, et de 60 à 80 % le jour, selon les services, gagne même chaque semaine des têtes nouvelles. Majoritairement, les contractuels se

sentent concernés par la lutte et y participent, certains autant que les titulaires. Des piquets de grève sont régulièrement organisés afin d'avertir les usagers et de renforcer les liens entre nous.

La direction est revenue tout de suite sur de flagrantes injustices, comme celle de faire travailler un samedi en plus les six contractuels qui venaient de passer à temps complet ou bien encore de faire venir les femmes de ménage le samedi après-midi. Elle accepte de ne plus embaucher de nouveaux contractuels autres que les CDD (contrats tenus souvent par des étudiants). Elle promet une augmentation de temps des CDII (contrats à durée indéterminée intermittents), actuellement à 1 456 heures par an (environ 80 % d'un temps complet) pour l'année 2001, si l'activité se maintient, car elle est tenue pour cette année là à réintégrer les agents mis à disposition des restaurants administratifs, qui passent au "semi-privé".

DÉCEPTIONS ET PERSPECTIVES

Peu d'écho de notre essai, par un courrier envoyé à toutes les sections syndicales, de se coordonner avec les autres centres de tri de notre délégation (Lille, Valenciennes, Arras, Caen, Rouen, Evreux et Creil). A suivre, la proposition d'un copain d'aller dans ces centres en petite délégation lors d'une prochaine grève. La CGT, qui avait envoyé un courrier à ses sections dans ces centres-là, n'a pas eu davantage de réponses. Essayer de réunir les agents des bureaux de poste du département, dont certains sont parfois en grève, dans une manifestation à Amiens, afin d'envisager de réelles solidarités et de rendre nos luttes plus efficaces.

Pour résumer, cette lutte se situe hors du spectaculaire et de la démagogie, affirme la solidarité entre les personnels (contractuels, fonctionnaires, régimes et horaires de travail identiques pour tous) et tente de jeter les bases d'offensives plus fortes.

Section CNT-AIT du
Centre de tri d'Amiens

Malgré des motifs totalement justifiés et des aspects positifs (comme la présence de toutes les catégories de personnels soignants dans un même cortège), la dernière mobilisation nationale des personnels hospitaliers le 28 janvier a été amplement canalisée par les syndicats institutionnels. Sur l'air débile de *"Un pas en avant, trois pas en arrière, c'est la politique du gouvernement"*, les syndicats ont su escamoter les aspects structurels de la lutte sociale au sein des hôpitaux. En effet, l'insuffisance criante de moyens fait partie d'une stratégie globale qui consiste à faire de la santé un secteur de plus en plus lucratif pour les assurances privées.

Depuis une vingtaine d'années, des politiques de restriction se sont développées. Elles laissent aux assurances privées un champ de plus en plus large, c'est le secteur dit "complémentaire". C'est dans cette logique que l'on peut comprendre l'intervention des assureurs, qui reçoivent de l'Etat 1 500 F. par personne assurée dans le cadre de la Couverture maladie universelle. C'est pourquoi cette CMU laisse apparaître des failles inquiétantes pour l'avenir (comme le rationnement des soins de prothèse dentaire à 1 250F. par personne et par an, le rationnement de l'optique...). Or c'est dans ces domaines en particulier que les besoins de la population couverte par la CMU sont souvent les plus importants.

Contrairement donc à ce que peuvent penser les libéraux, ces assurances privées ne feront pas mieux que la Sécu. Tout au contraire : Axa, par exemple, favorise des contrôles de plus en plus stricts des prescriptions et la mise en place de "réseaux de soins" qui mettront fin à la liberté du choix des médecins par les malades.

Nous voyons bien que la question qui se pose est la suivante :

Qui décide ? Dans le cas de la Sécu comme des assurances privées, ce ne sont jamais les principaux intéressés qui ont le droit de décider. Personnel soignant ou malades ont tout juste le droit de quémander. C'est bien la première chose à laquelle il faudra mettre un terme si nous voulons une santé pour tous.

Des professionnels
de la santé de la CNT-AIT

CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA FLEXIBILITÉ TITULARISATION DE TOUS LES PRÉCAIRES

CES, CEC, emplois-jeunes sont des contrats qui ont cours en milieu hospitalier. En effet, dès qu'un salarié part à la retraite, en règle générale, il est remplacé par un précaire. Ces derniers n'ont aucune chance d'embauche ; leur contrat terminé, ils sont aussitôt remplacés. Cela démontre qu'il y a un réel besoin de travailleurs pour assurer ces tâches (entretien, accueil, brancardage...).

Cette politique permet à la DRH de bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché et qui ne peut lutter pour ses droits puisque la plupart partent rapidement. Tout cela tend à la dégradation des soins par le manque de motivation, de formation et d'expérience du personnel. Dans l'intérêt de tous, la solidarité des travailleurs de la santé devrait jouer en faveur de l'intégration de tous les précaires. Nous trouvons révoltant que des syndicats officiels ne prennent pas en compte cette situation et, pire, l'encouragent en entérinant continuellement les décisions de la direction. Par exemple, dernièrement, CGT, CFDT et FO ont voté pour l'embauche de nouveaux emplois-jeunes au lieu

d'imposer des contrats à durée indéterminée.

Intégration de tous les précaires avec une formation prise en charge par l'employeur !

Des travailleurs de la santé - Syndicat
Inter-co CNT-AIT de Toulouse
(extrait du "quatre pages" distribué lors de
la manifestation du 28 janvier)

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

La Sécurité sociale ne rembourse pas tout le monde pareil. La preuve : imaginons que le député de votre circonscription ait exactement besoin de la même prothèse dentaire que vous et que vous payiez tous les deux cette prestation exactement le même prix. Pour vous, pas de surprise : la Sécu vous remboursera une petite partie de la prothèse, et vous en serez largement de votre poche. Avec le député, la Sécu sera beaucoup plus généreuse : elle le remboursera cinq fois plus que vous. C'est ça, le règlement !

Autre exemple : pour changer le moindre appareil dans un hôpital public, c'est toute une galère. Il n'y a jamais assez de crédits. Mais pour les députés, c'est tout différent : ils viennent d'installer, rien que pour eux, une unité de soins d'urgence superluxe au Parlement. Rien que le brancard spécial aurait coûté 800 000 francs. Et nous, pour faire changer un simple stéthoscope, il faut qu'on râle pendant des mois... !



La CMU, le gouvernement s'en gargarise en mettant en avant tous ses avantages. Ce n'est pourtant pas la panacée qu'il voudrait nous faire croire. La volonté de rationnement des soins qui se profile est flagrante. Voici donc des informations pratiques, pour comprendre comment cela fonctionne.

I - La CMU de base

C'est la couverture sociale de base. Cette protection vous est accordée, quelle que soit votre nationalité, si vous résidez de manière stable et régulière en France et si vous n'êtes pas déjà couvert par un régime obligatoire de sécurité sociale.

Le principe : vos dépenses de santé, ainsi que celles engagées pour vos ayants droit sont prises en charge par le régime général de la Sécurité sociale selon les règles de droit commun (70 % sur une consultation médicale, par exemple). Cet avantage est accordé gratuitement si le revenu fiscal de la famille (qui figure en bas de l'avis d'imposition) ne dépasse pas 42 000 F, soit 3 500 F par mois. Sinon, le bénéficiaire devra payer une cotisation annuelle de 8 %, calculée sur le montant des ressources dépassant ce plafond.

Exemple : une famille a un revenu fiscal de 52 000 F. Elle dépasse donc de 10 000 F le seuil de 42 000 F. Elle devra payer 8 % sur ces 10 000 F, soit 800 F par an.

Cependant, vous n'aurez rien à payer si le montant de la cotisation annuelle est inférieur à 400 F.

Précisons que la CMU de base concerne très peu de personnes, car il y a le plus souvent déjà une couverture. Par exemple, après une rupture de situation (chômage, divorce, fin du régime étudiant...), vous conservez vos droits à la Sécu pendant quatre ans (au lieu de un an dans le passé).

II - La CMU complémentaire

Elle joue un rôle essentiel, celui d'une mutuelle ou de l'ancienne carte Santé. Sans elle, il est impossible pour les plus faibles revenus de se soigner.

Le principe : les soins sont entièrement pris en charge et il n'y a pas d'avance de frais à faire (médecin, pharmacie, hospitalisation). Vous y avez droit si vous résidez de façon stable et régulière en France et disposez, sur les douze derniers mois civils précédant la demande, de ressources inférieures à :

- pour une personne : 3 500 F/mois,

- 2 personnes : 5 250 F/mois,
- 3 personnes : 6 300 F/mois,
- 4 personnes : 7 350 F/mois,
- + 1 400 F/mois par personne supplémentaire.

Toutes les ressources du foyer sont prises en compte pour ce calcul, à l'exception de trois allocations seulement : l'Allocation de rentrée scolaire, l'Allocation d'éducation spéciale pour enfant handicapé, l'Allocation pour jeune enfant.

Toutes les autres ressources sont comptées, qu'elles proviennent de



l'assuré, du conjoint, du concubin, du PACS ou des enfants de moins de 25 ans rattachés au foyer fiscal et vivant sous le même toit (seuls les plus de 25 ans doivent faire une demande individuelle). Il existe cependant un abattement forfaitaire pour trois autres allocations : les Allocations familiales, l'Allocation parentale d'éducation, l'Allocation logement.

Les bénéficiaires du RMI (conjoint et enfants de moins de 25 ans) touchent la CMU complémentaire de plein droit. Le choix de la mutuelle se fait par le bénéficiaire. A ce jour, sur la Haute-Garonne, ils peuvent choisir entre CPAM, AGF, GROUPAMA, MGEN, MGTS et PTT.

III - Quelques exemples

1) Les Dupont sont un couple sans enfant. Il est aux ASSEDIC et a perçu

3 500 F/mois pendant les 12 mois précédents ; elle est demandeuse d'emploi non indemnisée. Ils reçoivent une Allocation logement de 850 F/mois, ce qui fait un forfait logement pour 2 personnes égal à 536 F/mois. Les ressources de ce couple sont donc de $3\,500 + 536 = 4\,036$ F/mois.

Le barème maximum pour deux personnes étant de 5 250 F/mois, ils auront l'accord pour une CMU complète (de base + complémentaire)

2) Mme Durand élève seule ses trois enfants de moins de 25 ans. Elle travaille à mi-temps pour un salaire mensuel de 2 600 F. Deux de ses enfants sont scolarisés, un est handicapé : les allocations perçues à ce titre ne sont pas

prises en compte. L'aîné est aux ASSEDIC et touche 4 000 F/mois. Elle reçoit des Allocations familiales de 680 F/mois plus une pension alimentaire de 1 200 F/mois. Son APL est de 1 300 F/mois, ce qui fait un forfait logement de 643 F/mois. Le total perçu par cette famille est de $2\,600 + 4\,000 + 680 + 1\,200 + 643 = 9\,123$ F/mois.

Le barème maximum pour quatre personnes étant de 7 350 F/mois, cette famille est exclue de la CMU.

3) Alain a 30 ans. Il est célibataire et séropositif sous trithérapie. Il n'a plus une seule dent. Comme tous les handicapés ou malades qui vivent avec

l'Allocation adulte handicapé, il touche 3 600 F/mois. Il est exclu de la CMU complémentaire, puisqu'il dépasse le seuil de 100 F. Alain n'aura pas de dents.

4) Marcelle a 78 ans. Elle n'y voit plus rien. Comme tous les vieux qui vivent avec seulement l'Allocation minimum vieillesse, elle touche elle aussi 3 600 F/mois. Elle est exclue de la CMU complémentaire, puisqu'elle dépasse le seuil de 100 F. Marcelle n'aura pas de lunettes.

Le seuil de 3 500 F/mois a été volontairement choisi par le gouvernement et ses députés pour éliminer de la CMU complémentaire ces catégories de vieux et de handicapés.

Des travailleurs sociaux CNT-AIT

Il faudrait être sourd ou aveugle pour être passé à côté de cette "bombe" médiatique qu'a constitué le livre de ce bon docteur de la Santé qui dénonce les conditions matérielles de détention dans les prisons. Ce qui est intéressant à comprendre, c'est les raisons qui font qu'un non-événement devienne ou soit présenté comme un événement de première importance, et pour qui ?

Depuis au moins vingt ans, les rapports, les témoignages, les écrits (notamment ceux de Foucault) ne manquent pas pour dire l'ignominie des conditions de détention. Si le système (médias, politiques...) a fait de ce livre un brûlot pour les "citoyens spectateurs" que nous devons être, c'est pour mieux nous vendre la réforme que la gauche s'apprête à mettre en œuvre pour les prisons. Cet effet d'annonce ne peut évidemment que renforcer l'image d'une gauche à l'écoute de toutes les misères ! Le décor posé, la réforme consistera évidemment en un traitement économique. On va proposer une réhabilita-

tion des conditions matérielles qui, dans la logique marchande de ce système, ne fera qu'aggraver les inégalités entre détenus. Celui qui aura les moyens de se payer une cellule trois étoiles, tout confort, eau à tous les étages, quel que soit le motif de sa détention, sera évidemment mieux loti que celui que la misère et l'exploitation ont conduit en prison.

Gageons que ce plan, pour faire plus crédible, plus juste, sera mis en place avec l'aide de ce bon docteur qui a dénoncé le scandale ! C'est là le cynisme de ce système, qui nous croit seulement capables de gober toutes les farces et attrapes de la politique spectacle.

À la CNT-AIT, on sait depuis longtemps que la loi n'est pas la justice et que c'est contre l'enfermement et contre la violence de la répression du système capitaliste que nous continuerons de nous battre.

CNT Quercy-Rouergue

(Véronique VASSEUR, "Médecin-chef à la prison de la santé", Le cherche midi éditeur.

LA FAILLE

Bulletin des Familles en lutte contre l'insécurité et les décès en détention (FLIDD)

"La Justice ne se mendie pas". Ils s'appelaient : Nordine, Mehdi, Thomas, Michel, et d'autres encore. Tous étaient en prison pour quelques mois seulement, rien ne les prédisposait à attenter à leur vie. Ils sont morts en prison, suicidés par pendaison paraît-il. La réquisition des corps, l'absence de marque de strangulation, la présence d'ecchymoses, le silence des institutions, des "je ne peux rien dire" aux "je ne sais rien", en passant par les "je risque ma place et la taule", les pressions sur nos familles, les provocations policières et la manipulation des médias, affichent le mépris et la collusion de quelques-uns. Alors, la question se pose quant à la crédibilité des officiels, quand les réponses apportées aux incertitudes et aux doutes des familles et des proches, sont des coups de matraque et les gaz lacrymogènes. Personne ne doit être soumis à un traitement qui porte atteinte à la dignité humaine. La liberté d'expression n'est-elle pas un droit inaliénable de l'homme ? Tous les hommes n'ont-ils pas le droit d'être défendus ? Nous espérons que la morale, la justice et tout ce que cela comporte de grandeur se manifesteront pour la vérité. Aussi, au-delà de notre douleur, nous avons été en contact avec des parents dont les enfants sont morts brûlés ou asphyxiés, comme Jawad. Le FLIDD lance un appel à toutes les familles, aux personnes concernées de près ou de loin et à tous les convaincus pour nous rejoindre afin d'en finir avec ce fléau. Le but est de dissiper ce mépris et cette hypocrisie par la vérité et d'arriver à la justice légitime et égale pour tous.

FLIDD

FLIDD, c/o Henri Gutsche, 3, avenue Édouard-Branly, 89400 Migennes
Tél : 06 17 03 88 62 / 06 70 62 77 36
E-mail : flidd@free.fr



MARIA DINAMITA

Elle s'appelait Maria Lozano Monbiola, mais, entre nous, nous ne l'appelions que Maria Dinamita. C'était son caractère, c'était son passé, c'était toute sa vie qui voulaient ça. C'était notre Mamie Dynamite, et nous avions pour elle une immense affection, parce que, au-delà de toutes les divergences militantes, cette femme, de haut en bas et du début à la fin, fut une femme solidaire, une femme

libre, une femme libertaire, une de ces femmes superbes de la révolution espagnole à qui rien ne fut épargné, ni la faim, ni l'angoisse, ni les camps, ni la clandestinité du maquis, ni la perte d'un compagnon sous les balles nazies, et qui, malgré cela, à cause de cela et pour cela a toujours et avant tout porté l'espérance indéracinable d'un monde nouveau en *el corazon*.

Maria Lozano Monbiola ne se laissait résumer ni dans un sigle ni dans une organisation. Elle fut de très nombreux combats et de nombreux réseaux. Mais elle fut aussi de la CNT et de l'AIT dans la moindre de ses fibres et jusqu'à son dernier soupir. Elle fut notre amie ; au nom des compagnons de la CNT-AIT et du *Combat syndicaliste*, nous lui rendons aujourd'hui hommage avec beaucoup d'émotion.

Maria Lozano Monbiola, Maria Dinamita, salut et fraternité.

Félix

Injures répétées, coups, caillassages, incivilités, vols, obscénités, lacérages de vêtements, exhibitionnisme, destruction de biens, insultes à l'autorité, menaces de mort, plaies et blessures... Non, ce n'est pas la description de la vie dans un collège ordinaire... mais tout simplement le rappel des principaux faits d'arme des héros de "La Guerre des boutons", ces petits paysans bien de chez nous d'il y a un siècle à peine.

Fort heureusement pour lui, Pergaud est mort depuis longtemps. Il échappe ainsi à l'accusation d'incitation de mineurs à la violence qui lui pèndrait au nez aujourd'hui ; et nous, nous échappons tout aussi heureusement aux titres qui, dans *Marie-Âne*, *France-Chose* ou *Télé-Concon* auraient immanquablement fait frissonner mémère, genre "Guerre civile en Franche-Comté", "Le calvaire des Velrans" ou, pis encore, "Nettoyage ethnique à l'école primaire". Par contre, le collégien qui commet de nos jours le dixième des exploits d'un Lebrac ou d'un Tintin n'échappe pas à une plainte, à l'enquête de police, au passage en justice et éventuellement à la prison, pour peut qu'il soit de milieu modeste. Pourquoi ? Parce que depuis quelques années nous sommes abreuvés, avec une insistance calculée, d'un message unique à propos des jeunes : ils sont violents, dangereux et doivent être vigoureusement réprimés.

Que des jeunes puissent être violents, envers eux-mêmes, envers des adultes ou des biens, parfois de façon insupportable, c'est un constat. Et comme je n'ai nulle propension à l'angélisme, je le dresse avec la rigueur qui convient. Mais, penser la violence comme la caractéristique de la jeunesse d'aujourd'hui, c'est une escroquerie intellectuelle et sociale qui repose sur un message totalitaire. Asséné par l'ensemble des médias et des pouvoirs publics, selon une stratégie importée des Etats-Unis, grâce à un tri scandaleux des "informations", dans une optique grossissante et déformante, ce message rap-

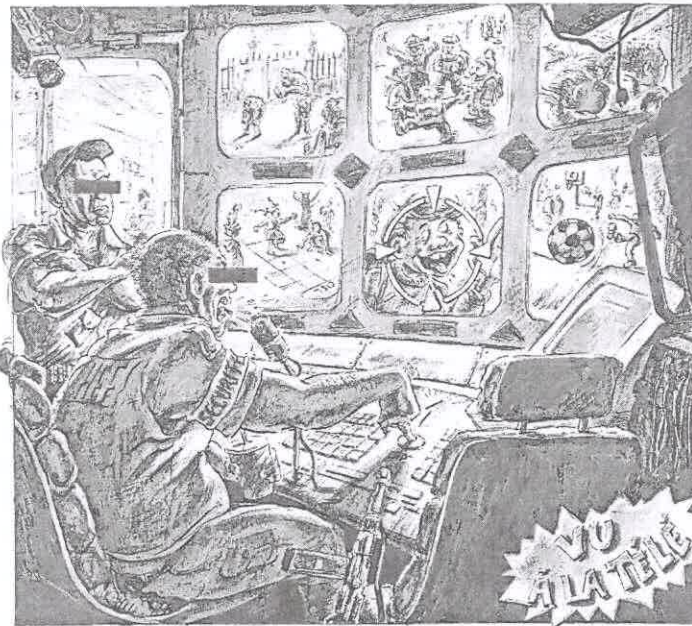
porte moins des faits qu'il n'illustre une pensée unique, une pensée sécuritaire. Il se décline en fonction des lieux de vie des jeunes (il devient donc "violence dans les quartiers, à la plage ou à l'école", en fonction

gnages, il suffit de se reporter à la littérature pour constater qu'il n'en est rien et observer, non sans amusement, d'ailleurs, que, de génération en génération, les mêmes reproches sont faits à la jeunesse. Montaigne, le sage Montaigne lui-même, n'y échappa point : les enfants de son époque furent, écrivit-il, "pires et plus malicieuses que n'étaient les enfants du temps passé".

Mais c'est l'histoire qui apporte les preuves concrètes. On peut affirmer qu'il n'y a pas un lycée qui, de sa création à nos jours, n'ait connu régulièrement ses vols, ses bagarres, ses coups sur la personne des maîtres et ses dégradations. Qui feuillette les archives scolaires s'en convainc. Voici, exemple parmi cent

autres, le rapport d'un proviseur d'un des collèges royaux :

"Labadens et Lefranc sont convaincus d'être des corrupteurs, de provoquer leurs camarades à la révolte, de manquer habituellement de respect envers leurs maîtres, de commettre souvent des dégradations et de s'être emparés de plusieurs clefs pour pénétrer dans divers magasins de comestibles... Leur moralité et leur insubordination sont telles que je ne puis plus répondre des bonnes mœurs et du bon ordre de l'établissement sans les éloigner sur-le-champ." C'était le 6 mars 1822, en un siècle où les choses allaient fréquemment beaucoup plus loin. Ainsi : "Vendredi et samedi... une insurrection... a éclaté dans l'internat. Les élèves ont chassé maîtres et professeurs, se sont réfugiés dans



des opportunités) et selon des variantes qui ont pour objet de ne pas lasser le public mais surtout de bien enfoncer le clou en alternant les éclairages. Ainsi, suivant le moment, la violence à l'école est-elle présentée comme un phénomène quasiment nouveau ("C'était pas comme ça avant"), de plus en plus répandu ("Y'en a partout, ma pauvre dame"), et qui concerne des élèves de plus en plus jeunes ("Même à la maternelle").

Grossier et construit de toutes pièces, ce message peut facilement être battu en brèche, et la stratégie qui le soutient éventée.

1) UN PHÉNOMÈNE NOUVEAU ?

Du *Petit Chose* (1868) aux *Désarrçis* de l'élève Torless, en passant par de nombreux autres témoi-

une salle, où ils se sont barricadés et dont on n'a pu ouvrir les portes qu'à la hache." On croirait lire la dernière du *Figaro*, mais c'est dans la *Gazette du Languedoc* du 18 février 1850. Pour la petite histoire, précisons que, comme les insurgés étaient des petits de Ceci ou de Cela, les choses en restèrent là.

N'était l'exiguïté des pages qui accueillent cet article, il serait facile de multiplier les exemples. Toujours est-il que les caillassages (on disait alors lapidations), les coups, les injures... sont solidement attestés par des documents de première main tout au long des deux derniers siècles.

Pour en venir à l'époque moderne, il suffira aux plus anciens des lecteurs de convoquer leurs souvenirs. Celui qui signe ses lignes, ancien élève d'un lycée coté du centre-ville, pourrait conter plusieurs heures durant les facéties auxquelles il se livrait avec ses condisciples : carbonisation dans le poêle de l'étude du soir de chaussures de tennis chipées à des camarades, kidnapping dans les couloirs et suspension des petits sixièmes aux porte-manteaux de la salle de classe, chahuts organisés en allemand (fort drôles au demeurant), bombardement avec les fromages frais de la cantine de notre vieux prof de latin, qui avait la malchance de partager le patronyme d'un produit laitier assez insipide, interrupteurs cassés pour provoquer des court-circuits... J'arrête là l'énumération, non sans préciser qu'une majorité de ces galopins sont devenus depuis médecins, architectes ou professeurs d'université. L'un des plus agités d'entre nous est même, on me l'a affirmé récemment, commissaire principal de police...

A moins de se condamner à l'amnésie, force est de constater que ce que médias et gouvernement appellent "violence scolaire" (et que l'on qualifiait autrefois de sottises, polissonneries, indiscipline ou insubordination...) n'a rien de bien nouveau.

2) LES JEUNES, PLUS VIOLENTS AUJOURD'HUI QU'AUTREFOIS ?

Ceux qui l'affirment le font sans preuves ou, plus grave, avec des preuves frelatées. En effet, les exemples cités plus haut montrent, si besoin en était, que la violence scolaire existait avec une belle constance en dix-huit cent et quelques. Or il faut rappeler qu'à cette époque seule une fraction de la jeunesse accédait à l'enseignement du deuxième degré. En règle générale, il n'y avait qu'un collège-lycée par département. Il accueillait un maximum de 200 à 500 élèves. Aujourd'hui, les collégiens et lycéens se comptent par millions. Si l'on pouvait avec précision rapporter le nombre d'actes violents à l'effectif de jeunes, il n'est décidément pas établi que l'on observerait une augmentation de la fréquence !

Deuxièmement, pour aussi incroyable que cela puisse paraître, à ce jour, pas une seule étude sérieuse (j'entends par là, comparative à plusieurs années d'intervalle et selon un protocole scientifiquement validé) n'établit une augmentation de cette fameuse violence scolaire. Les statistiques du ministère de l'Éducation sont d'une indigence conceptuelle totale. Il faut être le dernier des cancre pour leur prêter la moindre valeur. Pourquoi ? Parce que, comme le disait mon maître d'école en tirant l'oreille de celui qui se risquait à commettre une telle balourdise, "*on n'additionne pas des cornichons avec des bananes*". Or les statistiques des ministères de l'Éducation et de l'intérieur non seulement additionnent les bananes avec des cornichons, mais les multiplient. Car, pour convaincre le bon peuple que la violence augmente, les scribouillards du ministère cataloguent dans la rubrique violence tout et n'importe quoi. Aux véritables actes de violence, ils ajoutent les péca-dilles les plus insignifiantes (avoir mangé le goûter d'un camarade, avoir versé du Mir dans les toilettes

pour les faire mousser, avoir traité la CPE de "grosse vache"... Il n'y manque que le raton-laveur de Prévert !. Les "chiffres de la violence" n'ont ni queue ni tête. Et, au moindre incident, l'Éducation nationale incite au dépôt de plainte. C'est une directive qu'ont reçue tous les chefs d'établissement. Comme si les conflits entre adultes et adolescents devaient systématiquement se régler dans un tribunal. Comme si la dimension juridique résumait les relations humaines, les relations éducatives ! Il y a là un appauvrissement de la pensée atterrifiant dans un ministère chargé, en principe, d'éducation. Toutes les autres structures officielles poussent dans le même sens. S'y ajoute la vénalité, puisqu'on fait miroiter aux victimes la possibilité de laver leur honneur en obtenant de substantielles espèces sonnantes et trébuchantes. On obtient au total une surdéclaration qui traduit l'évolution des institutions vers un "tout judiciaire - tout répressif", mais ne donne pas quelque autre information que ce soit.

Troisièmement, il existe une contradiction accablante dans le discours ministériel : il affirme d'un côté ce qu'il nie de l'autre. Je m'explique. Pratiqué de tout temps dans les classes préparatoires (CPGE), grandes écoles et universités, le bizutage s'était démocratisé depuis deux ou trois décennies jusqu'à contaminer de nombreux lycées. Parfois, comme aux Arts et Métiers, l'"usage" imposé aux plus jeunes, se poursuivait toute l'année. Dans d'autres cas, les humiliations, les attouchements sexuels et même les viols étaient pratique courante. Toutes formes confondues, le bizutage² concernait donc des centaines de milliers de jeunes chaque année. Il a été interdit et le gouvernement s'est félicité de l'avoir fait disparaître sur les deux ou trois dernières années. Je suis tout enclin à le croire, et j'applaudis des deux mains. Mais qu'on m'ex-

plique comment, alors que plusieurs dizaines de milliers d'actes de violence ont disparu, la violence scolaire a quand même augmenté dans la même période ! Les obsédés du sécuritarisme sont dans la plus profonde contradiction : soit leurs mesures ont été efficaces et donc la violence scolaire a baissé de plusieurs centaines de milliers de cas depuis deux ou trois ans, soit la violence scolaire a continué d'augmenter et donc leur politique est parfaitement inefficace³.

3) SONT-ILS VIOLENTS DES LA MATERNELLE⁴ ?

C'est la tarte à la crème. Le ridicule de cette affirmation éclate dès qu'on analyse son contenu. En

voici un exemple, entendu sur France-Info tout récemment (je cite de mémoire) : *"Racket à la maternelle : un enfant en a obligé un autre à lui donner ses bonbons en le frappant. Les parents de la victime ont porté plainte."* Cette affaire est parfaitement significative. Elle met en lumière l'é-

norme exagération verbale des médias, l'enflure à laquelle ils se livrent : qu'on ose qualifier de racket le fait qu'un enfant de quatre ans pique des bonbons à un autre est une monstruosité sémantique. Cet enfant n'est pas plus un racketteur que le type qui vous marche légèrement sur le pied dans le métro n'est un tortionnaire nazi. Cette inflation verbale est une manipulation psychologique : en affublant volontairement un fait mineur d'une qualification majeure, on manipule l'opinion, on lui enlève son sens critique. On inculque l'idée qu'il y a du *"racket à la maternelle"* (ce

qui est horrible), alors qu'en réalité, tout simplement, un gros bébé de 4 ans a piqué les bonbons d'un autre (ce qui ne devrait épouvanter personne). De la même façon, la moindre gros mot devient une violence verbale traumatisante, et la plus banale bagarre d'adolescents, une tentative de meurtre⁵. Deuxième remarque : qu'on puisse seulement imaginer porter plainte pour un vol de bonbons à la maternelle montre bien la profondeur de l'intoxication médiatique : elle a fait perdre le sens de toute proportion. Troisième et dernière remarque : qu'un journaliste donne cette "information" sans éclater de rire finirait par vous faire regretter que le ridicule ne tue pas.



4) LES RAISONS DE CETTE INTOXICATION MÉDIATIQUE

Tout ce qui précède montre que le discours médiatico-officiel repose sur la plus grande confusion. Si on voulait la dissiper, il faudrait d'abord définir ce qu'on entend par violence et exclure de cette définition tout ce qui manifestement n'en relève pas. Que des enfants jouent, se bousculent, fassent du bruit, disent des gros mots... prouve qu'ils sont simplement des enfants ! Ils grandissent en se confrontant à leurs pairs, aux parents et aux autres adultes. Mais, se confronter, ce n'est sûrement pas se faire écraser à tous

les coups ! L'objectif est au contraire de réussir à trouver un équilibre positif entre soi et les autres. C'est ça l'éducation, l'inverse du matraquage. Vouloir empêcher par des mesures de police l'apparition du moindre différend, vouloir traîner le plus petit conflit au commissariat ou au tribunal est une monstruosité sur le plan éducatif et ne peut qu'aboutir à des catastrophes sociales sur le moyen terme.

Si l'on se centre sur les véritables violences, il faut constater qu'elles sont beaucoup plus rares qu'on ne le dit et qu'il n'existe probablement pas de solution miracle pour y faire face. Mais les sciences sociales apportent un éclairage du plus grand intérêt. Elles établissent

que la violence des jeunes est très souvent, pour ne pas dire toujours, une violence en retour. C'est-à-dire une façon de répondre aux violences qu'ils subissent eux-mêmes (violences dans la famille, violences des institutions, violences et injustices de la société...), et qu'ils exercent d'ailleurs plus contre eux-mêmes que contre les autres. C'est pourquoi (en partie) le suicide est si fréquent chez les jeunes. Si les pouvoirs publics cherchaient réellement à désamorcer la violence des jeunes, il faudrait d'abord qu'ils luttent contre les violences faites aux jeunes.

Mais là n'est pas leur véritable souci. La rengaine sur la "violence des jeunes" joue un rôle autrement important : une société injuste à besoin de boucs émissaires pour détourner l'attention. Plus les médias parlent de violence dans les

écoles, et moins ils parlent de la violence des licenciements, de l'horreur de la précarité, de la profondeur de la misère. Et, plus une société est injuste, plus les privilégiés ont besoin de la protection d'un appareil policier. Pour faire admettre à la population que l'Etat a le droit de mettre des barrières partout, des caméras à chaque coin de rue et des flics jusque dans les couloirs des HLM, il faut d'abord lui faire peur. L'exploitation éhontée du thème de la violence des jeunes sert à faire accepter un flicage de la société, un contrôle de l'ensemble de la population. Les possédants craignent toujours la révolte du peuple, ils se donnent les moyens de la réprimer si besoin était. C'est cela que cache l'idéologie de la "tolérance zéro", c'est-à-dire une intolérance absolue mais parfaitement ciblée : les Bush junior, les Blair, les Chevènement et leurs zélotes répriment violemment les pauvres, les expédient à la mort (même quand ils sont innocents), rouvrent des bagnes pour enfant (ou envisagent de le faire) ; mais ne trouvent rien à reprocher aux flics qui assassinent un Noir "par erreur", laissent filer les criminels endurcis comme Pinochet ou se gobergent avec des escrocs de haut vol. Mais qui donc sont les véritables violents ? Qui sont les véritables dangers publics ?

Peilharot.



1. Dans ce "roman de ma douzième année", Pergaud précise bien. "J'ai voulu restituer un instant de ma vie d'enfant, de notre vie enthousiaste et brutale de vigoureux sauvageons (sic)."
2. Toutes les formes de bizutage sont-elles des violences ? C'est bien sûr une question de définition. Mais il serait contradictoire que ceux qui nous présentent comme une violence insupportable le vol d'une sucette nous expliquent qu'imposer à un jeune de se promener en ville en couches-culottes n'en est pas une...
3. Car cela prouverait que la violence, éradiquée brutalement sous une forme (le bizutage), serait réapparue immédiatement sous une autre forme, à un niveau au moins équivalent.
4. Je parle de la situation française. Aux Etats-Unis, on le verra plus loin, il en est autrement, et pour cause.
5. A comparer à la présentation des faits et au vocabulaire employé par les médias quand c'est un représentant du pouvoir qui tue un jeune sans raison.
6. Ils justifient cet appel incessant à la répression par son "efficacité", dont les "résultats" seraient visibles aux Etats-Unis. Ainsi, dans *Marianne*, fer de lance de la pensée unique sécuritaire (7 février 2000), un "spécialiste de la sécurité urbaine" (ça existe) félicite les States d'avoir "jugulé la violence" grâce à l'intolérance absolue. Pas de chance : il n'avait presque pas fini de publier son texte qu'un enfant de 6 ans assassinait une petite copine du même âge d'un coup de revolver. C'est bien la peine d'être spécialiste. On remarquera que les Etats-Unis sont le seul pays développé qui ait réussi à ce jour à faire s'entre-tuer des enfants dès la maternelle. C'est une conséquence directe de la politique d'intolérance absolue. Encore bravo aux brillants idéologues qui la diffusent des deux côtés de l'Atlantique.

En décembre 1999, la mort d'un jeune Montalbanais surpris lors d'une tentative de cambriolage déclenchait une révolte spontanée dans les cités périphériques. Voitures brûlées, bâtiments publics incendiés, affrontements avec la police...

Dans la même période, dans le centre-ville, on notait une recrudescence des attaques de magasins à la voiture-bélier. Les médias, très rapidement, firent un amalgame entre ces deux événements. Or placer sur le même plan ce qui relève d'un mouvement de révolte compréhensible et de simples faits de délinquance nous paraît faux et ordurier. Dans cette logique de manipulation, les politiciens locaux entreprennent d'exploiter le sentiment de peur à des fins électoralistes en développant une politique sécuritaire. Après les arrêtés antichiens (arrêtés antimendicité déguisés), l'ouverture d'un nouveau commissariat, la mairie décide à présent de façon arbitraire de "protéger" le centre-ville en installant des bornes de sécurité qui vont limiter le droit de circuler pour les non-riverains (accès au centre-ville interdit de nuit aux non-résidents). Avec la pose de ces bornes aux entrées du centre-ville, on se croirait revenus au Moyen Age, quand les seigneurs levaient le pont-levis pour empêcher les serfs affamés de prendre d'assaut le château. Les autorités prétendent fabriquer du lien social en apportant dans les cités, lieux d'exclusion modernes, des structures : poste, école, foyers, terrains de sports... L'essentiel est que les pauvres ne sortent pas de la cité-ghetto pour se rendre dans le centre-ville (lieu d'échanges, de culture et de rencontres), car le système leur y refuse une place. Qu'ils cassent dans leur territoire, brûlent les voitures de leur voisin RMIste, incendient leur école..., c'est tout bénéfique pour le système économique et politique en place. Car ils exacerbent ainsi les haines, le racisme, et justifient l'Etat policier, la répression et la société à deux vitesses, avec son cortège d'inégalités et d'injustices.

Des militants CNT-AIT de Montauban

Ceux qui savent, qui ont les moyens d'agir et qui ne font rien ne pourront pas nous refaire le coup du "responsables, mais pas coupables".

Stockage de déchets radioactifs à Bessines : prenons acte !

Après avoir exploité le Limousin et ses travailleurs, la COGEMA quitte la région en nous laissant ses cadeaux empoisonnés. Ainsi, comme l'ont constaté les ingénieurs de la CRII-RAD (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité), après cinquante ans de présence de la COGEMA, une grande partie de la Haute-Vienne est contaminée par la radioactivité (même les pâturages sont touchés).

Cela n'empêche pas COGEMA et l'Etat de vouloir nous imposer coûte que coûte 199 000 tonnes de déchets radioactifs de plus à Bessines-sur-Gartempe, à proximité des habitations et à moins de 170 mètres du plus grand abattoir du Limousin ! Merci pour la population et bravo pour la réputation du bœuf limousin !

Mais n'oublions surtout jamais que si ce stockage délirant de déchets radioactifs (qui relègue encore un peu plus le Limousin au rang de poubelle nucléaire) est rendu possible, c'est grâce à la soumission et au silence complice de la plupart des élus et autres prétendus "responsables" locaux.

Pollution radioactive du lac de Saint-Pardoux : prenons acte !

En octobre 1998, après avoir été alerté pendant des années sans réagir, le conseil général de la Haute-Vienne a quand même dû finir par reconnaître officiellement la pollution radioactive du lac de Saint-Pardoux (dont il est propriétaire). Or qu'a-t-il fait contre cette pollution ? Quasiment rien. En effet, délibérément, les boues radioactives accumulées au fond du lac ont été laissées sur place et absolument rien n'a été fait contre les causes

de la pollution. Des matières radioactives (charriées par les eaux qui traversent notamment les anciennes mines d'uranium exploitées par la COGEMA) continuent donc à s'accumuler dans le lac. Le lac de Saint-Pardoux fonctionne toujours comme un bassin de décantation et continue à s'envaser avec les boues radioactives. Tout le monde le sait ! Dans ces conditions, il est évident que, tôt ou tard, ce scandale des boues radioactives va resurgir officiellement. A ce moment-là, des comptes seront demandés à ceux (notamment parmi les politiques) qui n'ont rien voulu faire de sérieux contre cette pollution, alors qu'ils connaissent parfaitement la situation et qu'ils ont les moyens d'agir. Et quand des explications leur seront demandées, il sera hors de question qu'ils reprennent encore une fois un air faussement innocent pour expliquer aux citoyens qu'ils ne se doutaient de rien. Et il sera également hors de question qu'ils nous refassent le coup du "responsables, mais pas coupables" !

De plus, alors que de l'argent public a été utilisé pour cacher les boues du lac contaminé sous quelques centimètres de gravillons (aussi dérisoires que ridicules), nous sommes en droit de nous demander quel sort a été réservé aux pollueurs. Quelle action, par exemple, le conseil général de la Haute-Vienne mène-t-il pour obliger les responsables de cette situation à rembourser les dégâts ? Il ne fait absolument rien. Comme d'habitude, les politiques s'aplatissent devant le lobby nucléaire...

Cependant, le scandale du lac de Saint-Pardoux ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. En effet, la pollution radioactive touche encore bien d'autres sites de la région. C'est pourquoi nous demandons qu'il soit procédé à un recensement de tous les sites contaminés et à une étude concernant les répercussions de cette pollution sur la santé de la population (une étude épidémiologique). Mais c'est à croire que ceux qui refusent de lancer

une telle étude (alors qu'ils en ont le pouvoir) cherchent à cacher quelque chose... Là aussi, le jour venu, des comptes leur seront demandés.

Scandale du radon : prenons acte !

Dès 1982, l'UNSCEAR (comité scientifique des Nations unies) désignait le radon (gaz radioactif) comme responsable de 5 à 15 % des décès par cancer du poumon, et l'Agence internationale de recherche sur le cancer classait en 1987 ce gaz comme substance cancérigène. Or le Limousin fait partie des régions françaises les plus touchées par cette pollution. Et le scandale du radon dépasse très largement les quelques établissements scolaires analysés jusqu'ici. Alors, pourquoi ne procède-t-on pas à un recensement général de tous les bâtiments susceptibles d'être pollués par ce gaz (sachant que nombre d'entre eux ont probablement été construits avec des "stériles" de mines d'uranium de la COGEMA) ?

Le radon tue. Il y a eu un procès du sang contaminé, il y a un procès de l'amiante, il y aura un procès du radon.

OAL

Limoges, janvier 2000

Deux projets de "laboratoires" de stockage de déchets nucléaires à Huelgoat (29) et Quintin (22) menacent le centre de la Bretagne. Pour l'instant, la résistance s'organise au niveau local, et les habitants réagissent à leur échelle, notamment en diffusant et en envoyant des fax à la Mission collégiale de concertation granit.

Mais c'est au total 15 sites d'enfouissement qui sont proposés en France, donc autant d'endroits où la population devra se mobiliser pour empêcher la mise en place de ces poubelles nucléaires. Ce bien triste héritage devra être géré par nos descendants, il vaudrait donc mieux ne pas faire les autruches en l'envoyant aux oubliettes.

Depuis le 4 février, le gouvernement de l'Autriche est composé pour moitié de ministres conservateurs et de ministres d'extrême droite (FPÖ). Le FPÖ, parti populiste et xénophobe, est entièrement soumis à son chef, Jörg Haider. Par quelques slogans ou propositions (*"l'Autriche d'abord"*, préférence nationale, promesse de "chèques-enfants" pour les femmes au foyer, etc.), ce parti rappelle tous les autres partis fascistes d'Europe, et notamment français. Mais le but n'est pas ici de crier au scandale, comme le font tous les sociaux-démocrates, outrés, choqués à l'unisson par tant de mauvaise volonté pour construire une Europe soi-disant démocratique. Car derrière ce scandale politico-médiatique factice se cache la "faillite" de ce qu'ils appellent la "démocratie", qui n'est rien d'autre qu'une institution et un mode de conditionnement pour préserver le capitalisme, c'est-à-dire l'assurance de leurs privilèges.

Pour commencer, il semble que l'extrême droite ne gêne pas nos chers démocrates partout. En effet, fin 1999, le conseil des ministres de l'Europe a décidé à l'unanimité d'accueillir Haider au Comité des régions, organisme consultatif communautaire (*Le Canard enchaîné*, février 2000). Ce même Haider est gouverneur de la province de Carinthie depuis 1994, où son parti a été élu avec 42,1 % des voix. Ceux-là même qui jouent les vierges effarouchées par le méchant épouvantail de l'extrême droite sont beaucoup moins choqués quand il s'agit de siéger avec elle au Parlement européen, ce qu'ils font depuis 1984 ! En 1994, au Parlement européen, siégeaient 10 représentants du FN (France), 11 de l'Alliance nationale et 6 de la Ligue du Nord (Italie), 6 du Vlaams Block et 1 du FN (Belgique). L'arrivée de l'Autriche, en 1995, a grossi les rangs de l'extrême droite, avec 6 députés du FPÖ. Rappelons au passage que ce parti n'est pas le premier d'extrême droite à participer

à un gouvernement national, puisque l'Alliance nationale italienne participait au gouvernement de Berlusconi...

Mais, cette fois-ci, ça doit être différent. Haider s'affiche clairement contre l'euro, instrument fétiche du capitalisme européen, et affirme l'éventualité d'utiliser le droit de veto aux instances européennes. On voit alors les médias, les politiciens, les "professionnels du consensus" se déchaîner, s'outrer, prendre des sanctions, faire un front commun républicain, etc. Voyons comment ces professionnels des droits de l'homme et de la démocratie combattent ces idées fascistes qui les heurtent tant.

Tout d'abord, les sanctions d'urgence : ne pas inviter les Autrichiens aux instances informelles de l'Union européenne. C'est dans ces rencontres informelles que se "*préparent les décisions qui seront prises lors d'un Conseil des ministres formel, à Bruxelles*" (*Libé*, 5-6 février 2000). Donc, les députés fascistes seraient admis au Parlement, mais ils seraient exclus du carnaval démocratique ! Mais l'Autriche menace d'utiliser son droit de veto... Il n'y a donc qu'une solution : réformer la Constitution européenne pour diminuer l'étendue du vote à l'unanimité. Voilà comment ça se passe, la démocratie, à Bruxelles !!!

Autre mesure des ardents défenseurs de la "démocratie" : le président de la République autrichienne a rédigé un texte et a exigé qu'il soit signé par Haider. Dans ce texte est écrit, entre autres : "*Le caractère unique du crime de l'Holocauste, sans aucune mesure avec quoi que ce soit dans l'Histoire, nous exhorte à une vigilance permanente à l'égard de toutes les formes de dictature et de totalitarisme.*" Ce texte parle aussi d'une culpabilité collective à propos du nazisme (*Le Monde*, 5 février 2000). Lorsque l'on voit comment les sociaux-démocrates respectables s'y prennent avec

les dictatures et les massacres dans le monde, ça ferait presque sourire. Enfin, on est rassurés, Haider a signé...

Enfin, d'autres sanctions d'urgence : le prince Charles ne se rendra pas en Autriche en mai. Par contre, la reine Beatrix de Belgique passera ses vacances en Autriche, comme d'habitude. La Ligue belge des droits des enfants propose aux parents de boycotter l'Autriche pour les vacances de leurs enfants (véri-dique !). A quand le boycott des culottes tyroliennes ?

Outre ces prestigieuses mesures d'urgence, que font-ils pour combattre ces idées monstrueuses ? En Autriche, par exemple, la corruption fait fureur. Un système mis en place à la fin de la guerre (le "*proporz*") permet la répartition des postes de la fonction publique entre les deux grands partis (conservateur et socialiste) qui se partagent le pouvoir depuis la fin de la guerre. Un système de partenariat syndicats-patronat extrêmement poussé a étouffé toute lutte depuis des années.

Tout cela pose la question de la démocratie dont ils nous rebattent les oreilles. D'un côté, des fachos qui jouent le jeu des élections pour imposer une politique autoritaire, de l'autre des partis conformistes qui ont un grand discours moralisateur sur la démocratie mais qui s'en servent pour asseoir leurs privilèges, quitte à utiliser et à cultiver des idées fachos. L'expulsion des immigrés en charters, Le Pen l'a rêvée, Pasqua l'a voulue et Mitterrand l'a faite. Jospin a ajouté les oreillers. Où est la différence ? L'extrême droite se nourrit de cette ambiguïté et les partis de droite et de gauche se disculpent en agitant l'épouvantail de l'extrême droite. Pour avoir l'air de démocrates, ils ne manquent jamais négliger de s'offusquer quand les fascistes, ceux qui s'affichent, arrivent dans un gouvernement. Mais le vrai combat n'est pas là. Il est dans la lutte contre cette fausse démocratie de politiciens qui ne représentent personne.

GHG

Ce truc-là, c'est une histoire à se caler dans un coin de nos petites têtes d'anarcho-syndicalistes pour la recracher à la gueule de tout délégué ou permanent syndical que l'on croise dans un couloir de boîte.

Ou mieux, c'est une histoire à balancer en pleine AG lors d'un conflit social. C'est du béton.

Bon, je raconte. C'est l'histoire de la CRI (Caisse de retraite interprofessionnelle), une boîte qui gère, parmi tant d'autres, les retraites complémentaires des salariés. Les missions de la CRI, c'était normalement "retraite-prévoyance-action sociale". Avec plus de 500 000 cotisants, ça faisait en 1998, par exemple, 5,5 milliards de francs de cotisations. Un joli paquet !

Seulement, voilà ! Le comité d'entreprise s'est engueulé avec le directeur général, un ancien requin de l'assurance qui s'était mis à faire du business en Bourse et dans l'immobilier avec l'argent des retraités. C'était la capitalisation des retraites avant l'heure. Les fonds de pension version bidouille, quoi ! En 1998, le tiers des 5,5 milliards avait servi à autre chose qu'à financer les retraites (notamment à des placements spéculatifs à haut risque). Devant les critiques du CE, les Affaires sociales font une enquête et découvrent que la CRI est une pompe à fric pour pas mal de monde.

Pour le directeur, déjà, qui touchait en 1995 comme salaire 1,24 millions de francs par an (20 SMIC par mois), disposait de 3 cartes de crédit au nom de la boîte et touchait d'autres salaires et honoraires en tant que membre de conseils d'administration de filiales de la CRI. Un type qui avait trouvé un bon boulot !

Pour les syndicats, ensuite. Car les 5 grandes organisations syndicales, qui siègent toutes au conseil d'administration de la CRI, n'ont jamais rien vu, jamais rien trouvé d'anormal, à filer plus d'un million de salaire au patron, à jouer aux fonds de pension avant l'heure, à faire des

placements foireux, à spéculer en Bourse sur le dos des retraités. Mais, en contrepartie, elles ont beaucoup touché, les sangsues ! Rien que pour l'année 1998, ça faisait 14 millions de francs. Et elles touchaient en fonction de leur "poids" électoral : 5,8 millions pour la CGT, 5,3 millions pour la CFDT, 2 millions pour FO, 531 000 francs pour la CGC, et pour le petit dernier, le benêt de la CFTC, 445 000 francs. Ça servait à payer des permanents (n'ayant ni fonction, ni bureau, ni téléphone dans la boîte), des frais, des honoraires...

C'est cette histoire-là qu'il faut raconter en AG, l'histoire des syndicats qui gueulent d'un côté contre les fonds de pension et qui spéculent de l'autre avec l'argent que leur ont confié les retraités. L'histoire de syndicats qui font du bénéf sur le dos des salariés. L'histoire des syndicats qui ferment leur gueule sur les revenus du patron à condition qu'ils touchent des royalties. Cela s'appelle des syndicats jaunes. C'est participer au pillage de la classe ouvrière, c'est faire du capitalisme sur le dos des travailleurs. Et la CRI n'est qu'une caisse de retraite parmi beaucoup d'autres, gérées de la même façon, avec des syndicats bizarrement muets à la table du CA (voir l'affaire des caisses sociales de la Mairie de Toulouse et de FO en 1999 dans *Le Combat syndicaliste*).

Une histoire pareille, balancée en pleine AG, lorsque le syndiqué de service commence les manœuvres pour aller à la négociation, ça doit lui péter l'ambiance à lui filer la chiasse... au minimum. L'arme fatale, je vous dis !

Albert

DÉBATS PUBLICS :

CHRONIQUE D'UNE CAMPAGNE ANNONCÉE

(7 avril, 20 h 30, 7, rue St-Rémésy). Avec quelles pseudo-luttes, quels baratins, qu'elles manipulations les politiciens locaux vont-ils essayer de tromper une fois de plus les gens pour les municipales ? Et avec quelles "associations", quels "artistes", qu'elles "personnalités" ? Nous pourrions sûrement le deviner !

PÉDAGOGIE LIBERTAIRE ET ENGAGEMENT À LA CNT

(8 avril à 10 heures., Maison du peuple, Montauban). Comment faire coïncider idéal libertaire, engagement anarcho-syndicaliste et pratique professionnelle quand on exerce dans les milieux de l'enseignement, de l'éducation ?

RASSEMBLEMENT :

1^{er} Mai (matin), rassemblement de lutte à Toulouse (précisions dans notre prochain numéro).

CAMPING D'ÉTÉ :

L'union régionale Midi-Pyrénées organisera son camping annuel du **30 juillet au 6 août dans le Tarn**. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'union régionale ou les syndicats de la région.

LE BILLET DE GEORGES CHANTIER D'INSERTION

C'est comme un vieux souvenir des années sombres de la France profonde. On y place des gens qui sont sous contrainte en psychiatrie, sous contrôle judiciaire ou fauchés. Ils y travaillent pour un salaire de trois fois rien. Les chantiers d'insertion, c'est un cadeau pour les permanents qui tripatouillent les subventions des associations. En plus, ils imposent aux insérés d'être rentables. C'est comme dans l'intérim : le fric d'abord. Il est temps que les gens bougent et refusent de cautionner cette exploitation des temps modernes.

Georges

Désinformation TOTAL

01/02/2000 Rapport de dépistage GC/MS contenu de l'Erika :

L'expertise GC/MS d'un échantillon du rejet pétrolier de l'Erika (prélevé le 4/1/2000 sur les côtes de l'île de Groix) a été conduite à notre initiative, car il nous paraissait inadmissible que près de 4 semaines se soient écoulées sans que les premières informations scientifiques commencent à apparaître aux yeux du public, en particulier quant au caractère cancérigène et toxique éventuel de ces rejets. (...)

Toxicité potentielle des rejets de l'Erika :

le rejet analysé est, comme il fallait s'y attendre, un mélange complexe de composés organiques, dans lesquels sont présents, entre autres :

- nombre de substances cancérigènes par contact cutané (HAP, hydrocarbures aromatiques polycycliques) à une teneur globale comprise entre 450 et 600 ppm (parties par million, hors masse d'eau de l'émulsion), soit 0,045 à 0,06 % ;
- du naphtalène, toxique par inhalation et ingestion, à une teneur comprise entre 60 et 90 ppm ;
- du benzène, cancérigène avéré, à l'état de traces mesurables.

En admettant que 15 000 tonnes du chargement de l'Erika ont été rejetées à ce jour au rivage, 7 à 9 tonnes de produits cancérigènes ont été déversés sur le littoral atlantique français. (...) Non content de bénéficier d'une main-d'œuvre quasi gratuite, le pollueur TotalFina conserve toujours le silence le plus "total" sur la toxicité inhérente aux fractions pétrolières lourdes qu'il consent cependant à voir ramasser à bon compte. (...) Selon la réglementation en vigueur en Europe, tout mélange chimique contenant une proportion

supérieure ou égale à 0,1 % de composants cancérigène ne doit être manipulé que par du personnel convenablement entraîné, en conformité avec des spécifications détaillées. Il est parfaitement inacceptable que le pollueur puisse ainsi se décharger sur des volontaires (bénévoles pour la plupart, sans formation préalable convenable ni équipement de protection adéquat) de la tâche de décontamination qui lui incombe pourtant clairement. (...)

Composition chimique du rejet Erika :

la composition détaillée du rejet provenant de l'épave de l'Erika a été étudiée, pour être comparée à celle d'un fuel lourd n° 2 véritable (cargaison officielle de l'Erika, selon les déclarations de TotalFina). (...) Nos résultats démontrent que le rejet analysé présente une composition très différente de celle du fuel n° 2 véritable (provenance TotalFina raffinerie de Provence). Le rejet Erika est en fait le résidu d'une opération de raffinage plus poussée conduite sur un fuel n° 2, [ce qui] explique la disparition des dernières fractions valorisables, présentes dans le fuel n° 2 véritable et quasiment absentes du rejet d'Erika (voir tableau et graphiques sur le site <http://analytika.free.fr/article.erika.html>). En d'autres termes, si la composition du rejet analysé est effectivement représentative de la cargaison embarquée, l'Erika transportait des déchets industriels spéciaux (DIS) et non un carburant de basse qualité. (...)

Ce que nous avons découvert de la composition et de la nature du rejet Erika démontre que TotalFina est parvenu, à trois reprises déjà (le cargo Erika avait déjà effectué trois rotations), à déjouer la surveillance

des inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) lors d'exportations illégales intracommunautaires de déchets ultimes du raffinage pétrolier, au mépris du "principe de proximité" (règlement communautaire qui veut que "les Etats assument au mieux l'élimination des déchets produits, sur leur propre territoire").

Des résultats d'analyse peu divulgués.

Les résultats des analyses étaient suffisamment troublants pour que le laboratoire Analytika tente d'alerter les journalistes et l'opinion publique. Une équipe de France 2 a visité le laboratoire le 25 Janvier 2000 et les premiers résultats lui ont été présentés. Il paraît que le document enregistré a été diffusé le 11 février, mais on n'en entend toujours pas parler dans les journaux radio ou télé...

Quant aux analyses effectuées par les organismes officiels (IFREMER, IFP et LPTC), et sur lesquelles les politiques se sont basés, il faut savoir qu'elles ont porté sur des échantillons fournis par TotalFina et présentés par eux comme représentatifs de la cargaison de l'Erika. Aucun de ces laboratoires n'a présenté de résultats portant sur l'analyse des rejets côtiers eux-mêmes !...

Le stockage des déchets, source de pollution

Enfin, les conditions déplorables et la durée exagérée du stockage temporaire des rejets en attente d'évacuation sont telles que la contamination directe des sols, puis des cours d'eau voisins et enfin des eaux souterraines est assurée.